



**Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien
DEPARTEMENT DU GARD - Arrondissement de Nîmes**

**Délibération n° 36/2026
du Conseil communautaire
Séance du 9 février 2026**

Date d'envoi de la convocation = 3 février 2026

Nombre de conseillers en exercice : 75

Nombre de conseillers présents : 52

Nombre de conseillers absents : 23

Nombre de votants : 65

L'an deux mille vingt-six, le neuf février à dix-huit heures, les membres du conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis à la salle multiculturelle de Bagnols-sur-Cèze, sous la présidence de M. Jean Christian REY, Président de la Communauté d'agglomération.

Présents : Michel AGNEL, Guy AUBANEL, Sylvie BARRIEU-VIGNAL, Charles BASCLE, Christian BAUME, Sébastien BAYART, Frédéric BERNE, Philippe BERTHOMIEU, Jérôme CARMINATI, Yves CAZORLA, Jean-Yves CHAPELET, Raymond CHAPUY, Cédric CLEMENTE, Maxime COUSTON, Manon CROUSIER, Bernard DUCROS, Michèle FOND-THURIAL, Monique GRAZIANO-BAYLE, Sophie GUIGUE, Véronique HERBE, Olivier JOUVE, Bernard JULIER, Nathalie LACOUSSE, Christine LADET, Jean-Marie LAURENS, Béatrice LOISON, André LOPEZ, Stéphane MARCELLIN, Stéphane MAURIN, Julie MERCIER, Gérald MISSOUR, Christine MUCCIO, Laurent NADAL, Bernard NASS, Jennifer OBID, Michel ONDE, Stéphane OUSTRIC, Patrick PALISSE, Elian PETITJEAN, Marie-Chantal PIONNIER, Alexandre PISSAS, Vérah RANDRIANASOLONANDRASANA, Jean Christian REY, José RIEU, Olivier ROBELET, Muriel ROY-CROS, Claude SALAU, Valère SEGAL, Christophe SERRE, Benoit TRICHOT, Brigitte VANDEMEULEBROUCKE, Frédéric VERNIERE

Absents/Procurations : Mourad ABADLI, Eric AJASSE (procuration à Nathalie LACOUSSE), Charlotte BARRERE (procuration à Jérôme CARMINATI), Mohamed BERKANE (procuration à Yves CAZORLA), Jacques BERTOLINI (procuration à Béatrice LOISON), Natacha BOFF (procuration à Vérah RANDRIANASOLONANDRASANA), Pascale BORDES, Jennifer CHAPUIS-FAURE (procuration à Michel AGNEL), Gilles DELALIEU (procuration à Christophe SERRE), Aurélie DELWARTE (procuration à Bernard NASS), Océane ESCLEYNE (procuration à Valère SEGAL), Nathalie FORGEROU (procuration à Guy AUBANEL), Robert GAUTIER, Fred MAHLER, Léopoldina MARQUES-ROUX, Pierre MEURIN, Jean-Louis NOIRET, Ali OUATIZERGA (procuration à Philippe BERTHOMIEU), Pascal PEYRIERE, Justine ROUQUAIROL (procuration à Christine MUCCIO), Laurence SALINAS-MARTINEZ (procuration à Maxime COUSTON), Maria SEUBE, Thierry VINCENT

Secrétaire de Séance : Sébastien BAYART

OBJET : création d'un syndicat mixte fermé de préfiguration et d'études pour la gestion mutualisée des déchets ménagers du Gard

Vu le Code général des collectivités territoriales, et particulièrement les articles L.5211-1 et suivants, L.5212-1 et suivants, L.5721-1 et suivants, L.5711-1 et suivants,
Vu les statuts de la Communauté d'Agglomération du Gard rhodanien,

Considérant la volonté commune des EPCI du Gard,

Considérant que les collectivités gardoises sont confrontées à l'élévation significative de la charge financière liée à l'élimination des déchets,

Considérant que la capacité des équipements de gestion des déchets gardois n'est pas en mesure d'assurer l'atteinte de ces objectifs,

Considérant que, devant cette situation, impactant la grande majorité des établissements publics gardois, 12 collectivités à fiscalité propre ont décidé de se regrouper (*la Communauté d'Agglomération d'Alès Agglomération, la Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien, la Communauté d'Agglomération Nîmes Métropole, la Communauté de communes Beaucaire Terre d'Argence, la Communauté de communes Causse Aigoual Cévennes et Terres Solidaires, la Communauté de communes Cévennes Gangeoises et Suménoises, La Communauté de communes de Cèze Cévennes, la Communauté de communes Pays d'Uzès, la Communauté de communes du Pays Viganais, la Communauté de communes de Petite Camargue, la Communauté de communes du Piémont Cévenol, la Communauté de communes du Pont du Gard*) ont souhaité se regrouper pour rechercher conjointement des pistes d'économies et d'optimisation en matière de gestion des déchets.

Considérant que ses objectifs sont de préparer et d'assurer les missions relatives aux études nécessaires à la mise en place d'une stratégie coordonnée de gestion des déchets ménagers et assimilés ainsi que les opérations qui s'y rapportent, sur le territoire du Gard et afférant.

Considérant qu'il est expressément précisé que l'action menée revêt un caractère exclusivement d'études et planification. Elle se limite à l'analyse des obligations spatiales liées au traitement des déchets, à l'élaboration de scénarios d'opérationnalité, à l'évaluation des évolutions environnementales et techniques, ainsi qu'à l'examen des dispositifs économiques, juridiques et financiers relatifs aux moyens de valorisation envisagés. En aucun cas, cette mission n'implique l'exercice d'activités opérationnelles en matière de collecte, de tri ou de traitement des déchets.

Considérant que le périmètre d'intervention du Syndicat mixte est circonscrit au périmètre d'exercice et de compétence de ces membres qui se limite à l'ensemble du département du Gard et le cas échéant aux collectivités immédiatement limitrophes

Considérant que le levier syndical peut être un outil efficace pour rechercher des pistes d'économies et de mutualisation,

Considérant que le siège du Syndicat de Préfiguration est à l'Agglomération de Nîmes Métropole (3 rue du Colisée 30947 Nîmes cedex9)

Question présentée à la commission « déchets » du 24 novembre 2025,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité

- d'approuver la création d'un Syndicat Mixte fermé de préfiguration et d'études de gestion des déchets ménagers et assimilés du Gard,
- d'autoriser le Président, ou son représentant à effectuer toute démarche nécessaire à la bonne exécution de cette délibération, à signer tout document, convention et avenant et notamment pour la conclusion des statuts.

Fait et délibéré à Bagnols-sur-Cèze le 9 février 2026.

Le Président

Jean Christian REY

